

GFI INFORMATIQUE

DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 222-12-5 DU REGLEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

La société informe les actionnaires qu'au 30 avril 2007, le capital social de GFI INFORMATIQUE est divisé en 46 346 448 actions auxquelles correspond 46 346 448 droits de vote.

Paris, le 22 mai 2007